



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 Octobre 2009

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes Jean-Jacques JABLKOWSKI, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M^{me} Muriel BOSSERT M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. Michel MECKERT, M^{me} Martine NUSS, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Pierre AMANN qui a donné procuration à M. Albert ALLMENDINGER
- M. Edy ADAM qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI

1 – Procès-verbal de la séance du 17 Août 2009

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 Août 2009 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Contrats d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- *Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;*
- *Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérant, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 ;*
- *Considérant la délibération en date du 23 mars 2009 ayant donné mandat au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune ;*
- *Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 celui-ci a retenu l'assureur Groupama Alsace et propose les conditions suivantes :*

Agents immatriculés à la CNRACL

➤ *Taux : 2,80 %*

➤ *Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire*

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ Contrat en capitalisation

✓ Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2010

✓ Durée du contrat : 4 ans

Le Conseil, après en avoir délibéré :

PREND ACTE des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2010-2013 auprès de Groupama Alsace selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

➤ Taux : 2,80 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

ET

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins de 200h / trimestre)

➤ Taux : 1,00 % ➤ Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2010 pour une durée de quatre ans.

PRECISE que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :

■ agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,

■ agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire.

Adopté à l'unanimité

3 – Modification de la durée hebdomadaire de service du poste de l'adjoint technique en charge de l'entretien des locaux scolaires de l'école maternelle

VU la délibération du 27 Décembre 2001 créant le poste permanent d'agent d'entretien à temps non complet et fixant la durée hebdomadaire de service à 14,25/35^e

VU la délibération du 07 Août 2003 modifiant la durée hebdomadaire de service de ce même poste, la portant à 16/35^e

VU la délibération du 8 Décembre 2008 modifiant la durée hebdomadaire de service de ce même poste, la portant à 14,50/35^e

VU la demande présentée par l'agent en date du 14 octobre 2009

VU l'avis favorable de principe du Comité technique paritaire en date du 19 Octobre 2009

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE de modifier à compter du 1^{er} Novembre 2009 la durée hebdomadaire de service du poste d'adjoint technique à temps non complet comme suit :

Le poste d'adjoint technique à temps non complet en charge de l'entretien des locaux scolaires de l'école maternelle passe de 14,50/35^e à 11/35^e.

CHARGE M. le Maire de dresser l'arrêté correspondant

Adopté à l'unanimité

4 – Limitation de la vitesse sur la voie reliant Heiligenstein à la RD 1422 (Route de Bourgheim), tronçon situé sur le ban de Heiligenstein

Suite aux travaux réalisés sur la voie reliant Heiligenstein à la RD 1422, il est souhaitable de limiter la vitesse pour des raisons de sécurité. Les conseils municipaux des trois communes sont amenés à délibérer, chacun pour le tronçon qui les concerne . M. le Maire propose que sur la partie située sur le ban de Heiligenstein la vitesse soit limitée à 70 Km/H.

Le Conseil municipal
Délibère et

DECIDE de limiter la vitesse à 70 km/h sur la voie reliant Heiligenstein à la RD 1422 (Route de Bourgheim), sur le tronçon situé sur le ban de Heiligenstein

CHARGE M. le Maire d'établir l'arrêté correspondant

Adopté à 14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION

5 – Alignement « Sonderweg »

Le Conseil Municipal

VU le procès-verbal d'arpentage du 20 Août 2009 établi par M. ANDRES, géomètre, relatif à l'alignement de la voie communale « Sonderweg » concernant les propriétaires dénommés ci-après :

après avoir délibéré

DECIDE

DE PROCEDER à l'alignement de la voie communale « Sonderweg »- section 6 lieux-dits « Sonder » et « Unterematten » :

- avec cession gratuite à la Commune de Heiligenstein du terrain tombant dans l'emprise de la voie publique, c'est-à-dire :

► pour les consorts HUTT Jean-Marc (pour 1/4), Nicolas (pour 1/4), OSTER Marie Veuve HUTT Jean-Paul (pour 2/4) la parcelle n°provisoire B/188 de 0,45 are

► pour M. VOGEL Marcel, la parcelle n°provisoire F/2 70 DE 0,06 are

- En contre-partie, la commune cède à titre gratuit du terrain tombant dans l'emprise de leur propriété :

► aux consorts HUTT Jean-Marc- Nicolas- OSTER Marie veuve HUTT Jean-Paul, la parcelle n°provisoire H/188 de 0,13 are

► à M. VOGEL Marcel, la parcelle provisoire n°G/187 de 0,12 are

DE DEMANDER l'inscription de ces parcelles n°provisoire B/188, et n° provisoire F/270 dans le domaine public de la Commune de Heiligenstein

DE DEMANDER l'inscription de la parcelle n°provisoire H/188 au profit des conjoints HUTT Jean Marc (pour 1/4) – Nicolas (pour 1/4) – OSTER Marie veuve HUTT Jean Paul pour 2/4)

DE DEMANDER l'inscription de la parcelle n°provisoire G/187 au profit de M. VOGEL Marcel

DE CHARGER M. le Maire de dresser les actes administratifs correspondants

DE CHARGER l'Adjoint M. Jean-Jacques JABLKOWSKI de signer ces actes pour le compte de la Commune

Adopté à l'unanimité

6 – Subvention exceptionnelle A.S.H.

Monsieur le Maire propose, comme l'an passé, d'accorder une subvention exceptionnelle à l'A.S.H./section foot pour récompenser ses membres pour les efforts fournis lors de la confection du char pour la fête des Vendanges de Barr, char pour lequel l'A.S.H./section foot a obtenu, cette année le 1^{ER} prix.

Le Conseil Municipal
Sur proposition de M. le Maire
Délibère

Et DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de 200 € à l'A.S.H./Section foot pour récompenser ses membres pour les efforts fournis lors de la confection du char pour la fête des Vendanges de Barr, char pour lequel l'A.S.H./section foot a obtenu, cette année, le 1^{er} prix.

VOTE la décision modificative suivante :

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Article 6574 (section de fonctionnement) Subventions Subvention exceptionnelle ASH/Section Foot	200,00 €		
Article 673 (section de fonctionnement) titres annulés (sur exercice antérieur)	- 200,00 €		

Adopté à l'unanimité

7 – Désignation d'un référent Grippe A (H1N1)

Dans sa circulaire NOR IOC / K/ 09/ 22621 /C adressée au Préfet de Région, le Ministre de l'intérieur invite les collectivités territoriales à désigner un « Référent Grippe A (H1N1) » qui sera le relais de l'information entre institutions locales

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de M. le Maire
Délibère et

NOMME :

Melle Annie HEYWANG en tant que « Référent Grippe A (H1N1) »

Adopté à l'unanimité

8 – Divers

A - ONF : Approbation de l'état d'assiette 2011

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 6 Octobre 2009 émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2011 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2011 de la forêt communale de Heiligenstein

AUTORISE M. le Maire à signer le document

Adopté à 13 VOIX POUR, 2 ABSTENTIONS

B – Courrier du Pasteur adressé au Maire au nom du Conseil Presbytéral

M. le Maire donne lecture du courrier et des devis que M. le pasteur lui a adressés au nom du Conseil presbytéral. Dans sa lettre, il fait part d'un certain nombre de travaux à réaliser :

- mise en peinture de l'intérieur de l'Eglise rendue indéniable suite aux travaux de mise en conformité électrique et du remplacement du chauffage
- mise en place de fenêtres isolantes dans le bureau du pasteur
- mur d'enceinte
- mise en place de radiateurs au presbytère
- escalier de la cour
- marches de l'Eglise
- tuiles faîtières
- divers

De plus, à titre personnel, Monsieur le pasteur souhaiterait, si l'état du conduit est jugé satisfaisant par le ramoneur, raccorder un fourneau à bois sur le conduit de cheminée existant mais également, utiliser le deuxième conduit de cheminée qui avait été condamné il y a quelques années. Ceci supposerait, la remise en état de ce conduit.

M. le Maire rappelle que cette année, la Commune a fait d'énormes investissements, et que le budget 2010 s'en ressentira, car les finances amenuisent. Il s'agit donc de bien définir les priorités.

Après examen des chiffrages et après discussion, les conseillers pensent qu'il serait bon de se limiter à la mise en peinture des murs et du plafond de l'Eglise, mais s'accordent à dire que ce ne sera pas réalisable en 2010. Toutefois, si de nouveaux chiffrages, portant uniquement sur la mise en peinture des murs et du plafond étaient présentés revus à la baisse, la question pourrait être reconsidérée au moment du budget. Les autres travaux devront être repoussés à plus longue échéance. En ce qui concerne, les éléments

demandés à titre personnel par le pasteur, les conseillers ne sont pas contre la remise en état du conduit de cheminée, mais à condition que ce soit le pasteur qui prenne les travaux à sa charge.

C- Manche française du Championnat du monde des rallyes WRC 2010

M. le Maire informe les conseillers qu'une réunion aura lieu ce mardi 20 octobre portant sur le projet d'organisation dans notre secteur d'une épreuve dans le cadre de la manche française du championnat du monde des rallyes WRC 2010. Cette réunion débutera par une reconnaissance du parcours, et s'achèvera au caveau de la Mairie. Les Conseillers prennent connaissance du parcours proposé.

D – Extension Salle polyvalente

M. le Maire ayant réceptionné le projet d'extension de la salle polyvalente, le présente aux conseillers municipaux. Mais ce projet est trop ambitieux par rapport aux capacités financières de la Commune. Il convient de réfléchir à d'autres solutions moins coûteuses.

E – Courrier d'un riverain de la Rue Ehret Wantz

Suite à la parution de l'article dans les DNA relatant l'aménagement et la restructuration de la Route de Bourghheim, un riverain a adressé un courrier à M. le Maire lui rappelant les dangers encourus chaque jour dans la rue Ehret Wantz, et ce malgré le passage piéton et la limitation de vitesse à 30 km/h mis en place récemment. Celle-ci n'est évidemment pas respectée par tous les automobilistes. Le problème est récurrent, mais existe également dans d'autres rues du village où la circulation est encore plus dense. Mettre en place un ralentisseur comme le suggère la personne n'est pas une solution idéale. On constate que beaucoup de villages qui avaient optés pour la mise en place de ralentisseurs, finissent par les éliminer à nouveau car c'est une source d'autres nuisances. Il serait par contre judicieux de ne pas s'obstiner à sortir des cours ou garages en marche arrière.

F – Stationnement gênant Rue Principale

Mme Muriel BOSSERT voudrait soulever le problème du stationnement Rue Principale, entre n°59 Rue Principale et la rue des Marronniers. En effet, plusieurs véhicules stationnent le long de la route obligeant ainsi les piétons à marcher presque au milieu de la chaussée pour les contourner et les mettant ainsi en danger. Il s'agit surtout d'enfants se rendant à pieds au collège ou à l'école élémentaire de Heiligenstein. Ce manque de civisme est d'autant plus déplorable, sachant que certains possèdent des parkings ou des garages mais ne s'en servent pas pour une question de commodité. M. le Maire rappelle qu'il aurait souhaité entreprendre l'année prochaine la mise en sécurité de ce tronçon de rue.

G – Infos Noël

Mme Fabienne SCHNEIDER informe l'assemblée que l'atelier de confection des couronnes de Noël débutera le 18 Novembre au Caveau de la Mairie et la vente aura lieu le 28 Novembre.

M. l'Adjoint Jean-Jacques JABLKOWSKI dénonce le vandalisme perpétré chaque année, et annonce qu'il ne décorera plus les sapins de guirlandes lumineuses.

La séance est levée à 23 h 30



Le Maire :
Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1. Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Vendredi 30 Octobre 2009	Assemblée Générale D'TRAJMETZ au Caveau de la Mairie à 19 h 30
Dimanche 15 Novembre 2009	Monument aux Morts à 11 h « Fête du Souvenir »
Samedi 28 Novembre 2009	Vente de l'Avent Ecole Primaire

2. NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES DETENTEURS DE CHIENS DE 1^{ère} et de 2^{ème} CATEGORIE

PERMIS DE DETENTION DE CHIEN OBLIGATOIRE AVANT LE 31 DECEMBRE 2009

La loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux, rend obligatoire l'obtention **d'un permis de détention pour les propriétaires des chiens de première et de deuxième catégorie de plus d'un an**. Ce permis est délivré par le maire du lieu de résidence du propriétaire ou détenteur du chien et se substitue à l'actuelle déclaration faite en mairie. **Il doit être obtenu au plus tard le 31 décembre 2009.**

La délivrance du permis de détention définitif est ainsi subordonnée à la production de pièces justifiant :

- de l'identification et de la vaccination antirabique du chien ;
- d'une assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou détenteur ;
- de la stérilisation de l'animal pour les chiens de la première catégorie ;
- de l'évaluation comportementale du chien.
- d'une attestation d'aptitude ;

L'attestation d'aptitude est délivrée par un formateur habilité à l'issue d'une journée de formation obligatoire pour :

- tous les propriétaires ou détenteurs de chiens de première et deuxième catégorie pour solliciter le permis de détention ;
- les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet parce que leur animal est susceptible de présenter un danger ou qu'il a mordu une personne.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de première et deuxième sont invités à consulter la liste des formateurs habilités pour le département du Bas-Rhin en mairie.

3 . Banque Alimentaire

La Banque Alimentaire sollicitera à nouveau votre générosité les vendredi 27 et samedi 28 novembre 2009 pour la 23^{ème} Collecte Nationale de denrées alimentaires non périssables. Vous pouvez déposer vos dons à la Boulangerie, à la Mairie ou à l'école primaire jusqu'à 11H le samedi 29 novembre.

4. Stationnement dans la Commune

̄ Vu les problèmes répétés de stationnement dans la Commune, il serait souhaitable que les personnes disposant d'un garage fassent preuve de civisme en l'utilisant et laissent libres les quelques rares places de parking du domaine public.

5. Cambriolages

Il semblerait que plusieurs cambriolages aient été commis dans la Commune. Soyez vigilants.